

Thiéry : « Les francophones en ont marre des mesquineries »

PÉRIPHÉRIE La ministre flamande ne nommera pas le bourgmestre

► Liesbeth Homans a confirmé son refus de nommer Damien Thiéry bourgmestre de Linkebeek.

► Le conseil communal doit proposer ce lundi un nom pour prendre la tête de la commune.

C'est un dossier symbolique. Il est donc logique que Liesbeth Homans ne réagisse pas de manière rationnelle. Mais cela ne dérange pas seulement les habitants de Linkebeek. Tous les francophones en ont marre de ces mesquineries. »

C'est par ces mots que Damien Thiéry a réagi aux propos de Liesbeth Homans, tenus dimanche midi à la VRT. La ministre flamande des Affaires intérieures n'a laissé planer aucun doute : non, elle ne nommera pas l' élu MR à la tête de la commune. « *Vraiment, je ne vais pas le nommer. Je ne sais pas ce qui va se passer demain, mais si le conseil communal propose Damien Thiéry comme bourgmestre, je n'aurai d'autre choix que d'annuler cette décision mardi. Je me dois de tenir compte des lois linguistiques et je respecte le Conseil d'Etat, qui s'est exprimé négativement à deux reprises sur la nomination de Damien Thiéry.* »

L'affaire remonte en réalité à 2006, lorsque Damien Thiéry avait envoyé les convocations aux élections communales en français. Il avait procédé de la même manière en 2012. Et depuis, sa nomination n'a jamais pu être effective, la ministre refusant de l'adoubier en raison du non-respect, estime-t-elle, des lois linguistiques.

L'affaire s'était envenimée à la

fin de l'année dernière, lorsque la ministre avait nommé en qualité de bourgmestre un membre de l'opposition, Eric de Bruycker, issu de la formation flamande Pro-link (2 élus). Cette décision inattendue a provoqué la démission des 13 élus de la Liste du bourgmestre, menée par Damien Thiéry. Un scrutin exceptionnel a dû être organisé et a remis en selle les 13 élus démissionnaires.

Reste à ceux-ci à proposer un bourgmestre. Le nom du candidat devrait être décidé ce lundi, lors de la première séance du conseil communal après les élections. Il fait peu de doute que ce sera une nouvelle fois Damien Thiéry. On sait aujourd'hui que la ministre n'entérinera pas cette décision. Elle l'avait dit au lendemain du scrutin. Elle confirme sa décision. « *On a dépensé 25.000 euros pour organiser des élections, qui ont eu pour effet de remettre aux mêmes sièges les personnes qui avaient déjà été élues. C'est un coup pour rien. Mes décrets au Parlement sont très clairs : monsieur Thiéry ne pourra pas être nommé sous cette législation.* »

La ministre avait d'ailleurs déjà pris les devants cette semaine en envoyant une lettre d'avertissement à tous les conseillers communaux. Avec, en substance, ce message : « *Soyez attentifs : il y a plusieurs propositions possibles,*

mais ce ne sera pas Damien Thiéry. »

Pendant ce temps, c'est Eric de Bruycker qui reste bourgmestre faisant fonction, alors que lui-même avait déjà démissionné parce que les francophones ne voulaient pas travailler avec lui. Homans continue d'ailleurs à soutenir Eric de Bruycker.

Le carrousel est donc relancé, et rien n'indique que l'affaire va se régler aussi facilement. Lorsque le refus de nomination par le gouvernement flamand sera signifié, Damien Thiéry portera l'affaire devant le Conseil d'Etat. Celui-ci aura 90 jours pour trancher. Damien Thiéry y fera valoir que le scrutin de la fin de 2015 a remis les compteurs à zéro et que, cette fois, aucune faute n'a été commise (les convocations ont également été envoyées en néerlandais). Mais l'affaire n'est toutefois pas gagnée pour Damien Thiéry. Il se trouve des juristes pour estimer que le scrutin de la fin de 2015 était partiel, car il n'a fallu élire que 13 conseillers sur quinze, les deux

mandataires flamands n'ayant pas démissionné. Ce ne serait donc pas le début d'une nouvelle législature. Si cette analyse est validée par la juridiction administrative, Damien Thiéry se contentera donc de rester sur le banc jusqu'en 2018, au lende-

main des prochaines élections communales.

Autre scénario, moins probable : Thiéry propose Yves Ghequière comme bourgmestre. Cela permettrait à la commune d'être dirigée par un francophone.

Contacté, le MR indique que Damien Thiéry est un bourgmestre élu démocratiquement, « *comme le nouveau scrutin vient de le réaffirmer.* » ■

BERNARD DEMONTY

HISTORIQUE

La saga Linkebeek

2006. Damien Thiéry convoque les élections à Linkebeek en français. Le ministre Marino Keulen (VLD) refuse sa nomination.

2012. Damien Thiéry envoie une nouvelle fois les convocations en français. Geert Bourgeois (N-VA) refuse sa nomination.

17 septembre 2015. Liesbeth Homans nomme Eric de Bruycker, de l'opposition flamande. Les francophones refusent de travailler avec lui.

13 décembre 2015. Des élections sont convoquées. La liste de Damien Thiéry conserve ses 13 sièges.

B.DY